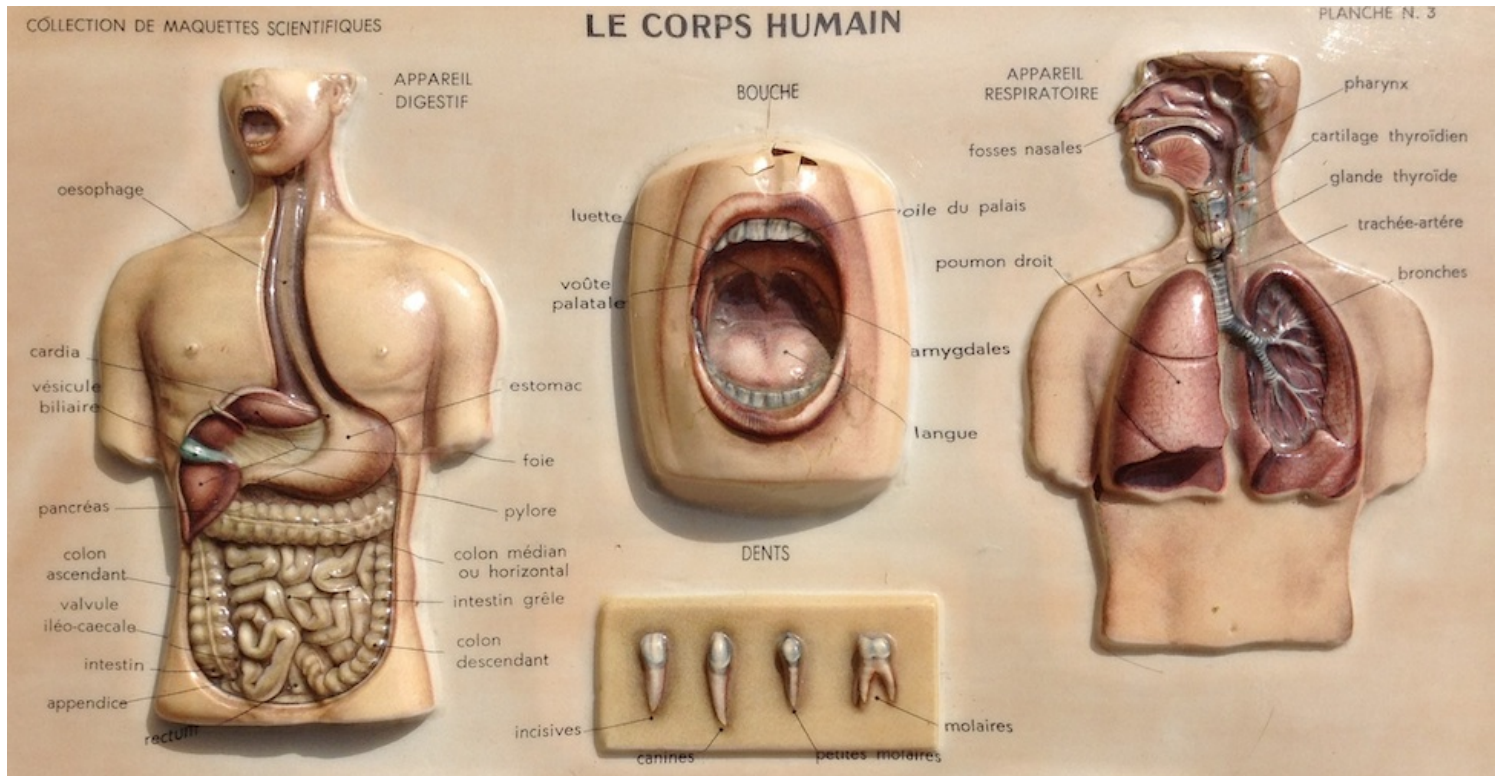


MAIS DE QUOI EST-IL MORT ?

Publié le 4 avril 2014



par Jean Andris

Les techniques modernes d'imagerie médicale permettent de pratiquer des autopsies sans ouvrir le corps des défunts. Elles apportent parfois même des informations qu'il aurait été difficile d'obtenir autrement.

L'autopsie classique n'a pas bonne presse et cela se comprend. Elle consiste littéralement à fouiller de fond en comble le corps d'un défunt, à en extraire tous les organes, y compris le cerveau et à les examiner minutieusement. Comme si la douleur du décès d'un proche n'était pas suffisante pour ceux qui l'ont aimé, il faut encore, dans certaines circonstances, que l'on procède à cette intrusion violente chez le cher disparu.

Plusieurs raisons peuvent justifier la nécessité d'un tel examen : indemnisation par une assurance, constitution d'un dossier judiciaire, voire recherche d'éclaircissements, à titre scientifique, de l'évolution d'une maladie mal comprise ou des causes d'un décès inexpliqué. Dans l'une ou l'autre de ces situations, c'est même pour rendre justice à la famille ou lui permettre de faire son deuil, que l'autopsie est pratiquée.

La « virtopsie » n'a pas la cote en Belgique

Les techniques modernes d'imagerie médicale sont en train de révolutionner cette procédure. Grâce au CT-scan, qui sert tous les jours aux médecins à établir un diagnostic, on peut désormais identifier la cause du décès dans un très grand nombre de cas. Ce ne sera certes pas dans tous les cas mais on pourra parfois déceler plus aisément des phénomènes que l'on n'aurait pas vus si facilement, ou qu'on n'aurait pas trouvés du tout, avec les techniques classiques.

Cette véritable révolution est en marche et un premier centre d'autopsie virtuelle a été inauguré en Angleterre, où un total de dix-huit institutions est planifié à moyen terme.

« En Belgique, ce type d'examens virtuels reste toutefois très limité », indique le Pr Frédéric Bonbled (UCL), médecin légiste. Sur les quelque 400 à 500 autopsies médico-légales réalisées chaque année dans le pays, seules deux ou trois sont des virtopsies". Pourquoi ? "Parce que cela a un coût et que les budgets du ministère de la Justice pour les expertises médicales ne permettent pas l'utilisation de la virtopsie à grande échelle », précise-t-il.

Des émetteurs et des capteurs

Rappelons brièvement ce qu'est le CT-scan. Son principe est simple : il s'agit d'un équipement d'imagerie médicale dans lequel une source de rayons X tourne autour du patient, tandis qu'un capteur situé en position diamétralement opposée enregistre les rayons qui sont passés à travers l'organisme. Les données recueillies sont traitées par ordinateur et une image est reconstituée grâce à l'informatique et envoyée vers l'écran de l'opérateur.

Cette image est celle d'une tranche anatomique du corps du patient. Si l'ensemble émetteur-capteur se déplace progressivement le long de la personne examinée, on obtient une série de «tranches successives ».

En réalité, les capteurs sont nombreux, ce qui permet d'obtenir plus rapidement des images de plus grande qualité que s'il n'y avait qu'un seul capteur. Mais puisque les données sont numérisées avant d'être traduites en images, on peut reconstituer ces dernières selon tous les plans que l'on veut (vertical, transversal, oblique) et à tous les niveaux que l'on veut, de la tête aux pieds. Voilà comment une autopsie virtuelle est devenue possible.

Tracer la violence

Il est ainsi possible, par exemple, de voir les dégâts causés au crâne et à la face par un accident de la route. L'autopsie virtuelle permet encore de retrouver des morceaux de côtes dans les implants mammaires d'une femme décédée sans raison apparente. Un tel déplacement des fragments osseux suppose des coups d'une extrême violence, ce qui mène à la conclusion que le décès est dû à des coups d'une intensité rare.

Des erreurs médicales, comme une mauvaise mise en place de vis à travers la colonne vertébrale, dont on devait réparer les fractures, peuvent aussi être mises en évidence. Dans le cas qui est évoqué ici, les vis au lieu de consolider les vertèbres, sont entrées dans la moelle épinière et ont paralysé le patient et provoqué des complications qui ont fini par entraîner le décès. On peut aussi identifier des personnes dont on a retrouvé la dépouille dans différentes circonstances telles que catastrophe, noyade, etc.

Les maladies que l'on peut reconnaître chez ces personnes grâce à l'imagerie, l'étude de leur dentition et les traces d'éventuelles interventions chirurgicales antérieures, ainsi que les prothèses dont elles sont porteuses, sont autant d'informations précieuses qui peuvent contribuer à les faire reconnaître. Plus lugubre encore, dans les affaires où on retrouve des parties de corps plus ou moins dispersées, il faut d'abord s'assurer qu'elles appartenaient à la même personne. L'autopsie virtuelle peut donner des réponses à ce type de questions.

Pas n'importe quoi

Bien sûr, l'autopsie virtuelle n'a pas réponse à tout. Dans des affaires d'empoisonnement, par exemple, elle est impuissante à éclairer la justice, à moins que des indices caractéristiques ne permettent d'orienter les recherches. Ce peut être le cas, par exemple, lorsqu'une personne est décédée après une intoxication au monoxyde de carbone : on retrouve littéralement de petits trous

dans le cerveau. Mais un faisceau d'arguments doit alors soutenir l'hypothèse. Quoi qu'il en soit, un des grands avantages de l'autopsie virtuelle est qu'elle permet d'obtenir un grand nombre d'informations sans ouvrir le corps du défunt. Et cet avantage-là n'est pas négligeable. Mais voilà tout un domaine entièrement nouveau auquel les médecins légistes de demain devront être familiarisés.

Nous remercions le Pr Ulrich Hennig, directeur du [Deutsches Röntgen-Museum](#) (Remscheid, Allemagne) pour les informations qu'il nous a aimablement transmises. Les cas évoqués sont tirés d'une exposition mise sur pied par le Musée Roëntgen dans le cadre du Congrès de la Société Européenne de Radiologie, qui s'est tenu à Vienne du 6 au 10 mars 2014.